



Roissy, le 18 mai 2016

Le 27 Mai, la direction Air France fait juger 16 salariés Sol, Navigants : ensemble répondons présent(e)s !

Le 5 octobre 2015, lors d'une session de Comité Central d'Entreprise, le tissu social d'Air France, déjà fortement abîmé, s'est déchiré en même temps que le tissu de la chemise du DRH.

Aujourd'hui, 16 salariés sont traînés devant les tribunaux par la direction de l'entreprise. 11 seront jugés pour avoir forcé l'ouverture de la grille du siège et 5 concernant « l'affaire » de la chemise. 2 pilotes, accusés d'avoir ouvert un portique d'accès aux grévistes dans le siège, ne seront pas jugés. Le procureur vient de classer la plainte d'Air France sans suite. Ils ont pourtant reçu une sanction.

Rappelons en préambule que la direction d'Air France avait fait installer en catimini 6 caméras la veille du CCE et avait au dernier moment décidé de fermer la grille d'accès au parvis du siège Air France à ses propres salariés. Une enquête de journalistes indépendants, sur le site « lesjours.fr » apporte des éléments troublants quant à l'attitude de la direction.

Celle-ci porte une lourde responsabilité dans la mobilisation des salarié(e)s, responsabilité qu'elle cherche à nier en s'acharnant sur 16 d'entre nous.

La violence sociale orchestrée par la direction des ressources humaines de l'entreprise a entraîné la colère des salariés. On ne réunit pas 2500 salariés de toutes les catégories de l'entreprise par hasard. Les équipes de Xavier Broseta ont réussi ce tour de force !

Souvenons-nous, c'est le déclenchement du plan B, un plan d'attrition de l'activité Air France avec plus de 2900 suppressions d'emplois dans toutes les catégories de personnels, qui a mobilisé cet énorme cortège de manifestants et par la suite l'envahissement du CCE. L'entreprise a elle-même reconnu que son plan était inacceptable puisqu'elle l'a finalement retiré fin 2015.

Dans ces conditions, pourquoi maintenir cet acharnement à sanctionner, licencier et attaquer en justice des salariés lorsqu'on porte soi-même une bonne part de responsabilité dans le déroulement de cette journée ?

En attendant, nous salarié(e)s Air France devons nous mobiliser massivement le 27 mai pour nos 16 collègues. Nous battre pour la justice sociale, c'est construire notre avenir à toutes et tous. Ensemble, exigeons :

- ✓ l'arrêt des poursuites judiciaires
- ✓ le retrait des procédures de sanction à l'encontre des salariés Sol et Pilotes
- ✓ la réintégration des 4 collègues licenciés : Pascal, Samir, David et Fabrice
- ✓ l'arrêt du recours auprès du ministère du travail à l'encontre de Vincent, délégué du personnel à la Maintenance

***Rendez vous devant le tribunal de Bobigny
le 27 mai à partir de 9h00
pour une journée revendicative
haute en couleurs.
Des soutiens venant de toute la France seront
présents en solidarité avec les 16 Air France.***